

RPI Relevant-
Sandrans

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 7 / 11 / 2017



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : L. VELLAY			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeurs des écoles du RPI : L.CALAMARTE V. MOLES Président : V.MOLES	X X		
Maires : M. OLLAGNIER (SANDRANS) Mme CURNILLON (RELEVANT)	X X		
Conseiller municipal : M. BAUMANN (SANDRANS) M. JOSSERMOZ (SANDRANS) Mme THOMASSON (SANDRANS) Mme BRASSARD (RELEVANT) Mme MALLET (RELEVANT) Mme VERCHERAT(RELEVANT)	X X X X X X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
C. FANGET	X		
I. VEYRAND	X		
B.RIVET	X		
D.D.E.N : M. FARGEOT M. RENOUD-GRAPPIN	X X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
M. LAPLANCHE (PS-MS)	X		
M. WALTER (GS-CP)	X		
M. JOUVE (CE1-CE2)	X		
Mme VINTER (CM1-CM2)	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED : M. CHEVROT		X	
Médecin scolaire : Dr MARDUEL		X	
Médecin de PMI : Dr BLONDEL		X	
ATSEM : Mme BIDARD Mme CLERC		X X	
AESH : Mme MURO	X		
Représentant périscolaire : M. VINTER		X	

Procès-verbal établi le 10 / 11 / 2017

Le président,
V. MOLES
Signature

Le secrétaire,
L. CALAMARTE
Signature

Heure de début : 20h

Vincent Moles remercie les personnes présentes.

I – Réunion des deux Conseils d'Ecole

L'article D411-3 du code de l'éducation impose que chaque école ait son propre conseil d'école, mais permet, si chaque conseil est d'accord, de n'en former qu'un seul après un vote. A l'unanimité, chaque membre de chaque conseil a voté la réunion des deux conseils d'école en un seul. Ce vote devra encore être validé par Mme la Directrice Académique.

II- Règlement scolaire

Comme l'an dernier, la Charte de la laïcité à l'Ecole a été annexée au règlement intérieur.

Les lignes suivantes ont été ajoutées :

- « La personne responsable doit prévenir le directeur de l'absence de l'enfant par téléphone au plus vite. »
- « La présence de médicaments dans les cartables est interdite à l'école. »

Le règlement scolaire est adopté, à l'unanimité, par les membres du conseil d'école.

III –Rentrée 2017

Effectifs et répartitions pour la rentrée de septembre :

Ecole de Sandrans

Niveau	2017/2018
PS	12
MS	13
Total de classe	25
GS	14
CP	7
Total de classe	21
Effectif total	46

Ecole de Relevant

Niveau	2017/2018
CE 1	10
CE 2	12
Total de classe	22
CM 1	8
CM 2	9
Total de classe	17
Effectif total	39

Le RPI fonctionne sur 4 classes et compte actuellement 85 élèves, effectif en baisse.

Laurent Calamarte est déchargé une fois par mois par Mme Moulary-Pinel.

Vincent Moles est déchargé une fois par mois par Mme Delsoy.

Les récréations à Relevant ont lieu le matin pendant 25 minutes sauf le mercredi (20 minutes).

Les récréations à Sandrans ont lieu le matin, d'une durée de 30 minutes.

IV- Rythmes scolaires

Conformément à la Loi, les écoles ont la possibilité de choisir l'organisation des rythmes scolaires soit sur une semaine de 4,5 jours soit sur une semaine de 4 jours, 24 heures d'enseignement étant dispensées dans les 2 cas.

Lors du dernier conseil d'école au mois de juin 2016, les membres du conseil avaient estimé qu'il valait mieux éviter de prendre une décision hâtive pour la rentrée 2017 et avaient reporté une éventuelle modification dans le courant de l'année scolaire 2017/2018.

Afin d'avoir un aperçu des réalités locales, l'équipe enseignante a consulté les familles du RPI. Il en est ressorti que 61 % des familles du RPI souhaitent un retour à la semaine de 4 jours, 30% préfèrent rester à 4,5 jours et 9% sont sans avis.

Au vu de ces réponses, la proposition d'un retour à la semaine de 4 jours est soumise au vote des membres du conseil d'école.

M Renoud-Grappin, DDEN, rappelle que la position des DDEN est en faveur d'une organisation sur 4,5 jours mais ne souhaite pas influencer par sa voix sur le vote, notamment à l'encontre des demandes des familles. Les DDEN ont donc décidé de s'abstenir.

M Jossier regrette de ne pas avoir pu consulter l'avis de son Conseil Municipal avant le vote et souhaite le reporter, ce qui est refusé par M Moles.

Résultats :

Représentants de parents (4 votants) :

Semaine de 4 jours : 3	Semaine de 4,5 jours : 1	Abstentions : 0
------------------------	--------------------------	-----------------

Municipalités du RPI (4 votants) :

Semaine de 4 jours : 3	Semaine de 4,5 jours : 1	Abstentions : 0
------------------------	--------------------------	-----------------

DDEN (2 votants)

Semaine de 4 jours : 0	Semaine de 4,5 jours : 0	Abstentions : 2
------------------------	--------------------------	-----------------

Enseignants (5 votants) :

Semaine de 4 jours : 4	Semaine de 4,5 jours : 0	Abstentions : 1
------------------------	--------------------------	-----------------

Suite au vote en faveur de la semaine de 4 jours, le Conseil d'Ecole du RPI demande donc officiellement une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Les enseignants souhaitent toutefois que, dans la répartition quotidienne des heures, les matinées soient un peu plus longues que les après-midi.

Le résultat du vote sera transmis à l'Inspection de l'Education Nationale puis à la Directrice Académique. Les Maires des 2 communes devront également envoyer une demande de retour à la semaine de 4 jours auprès de la Directrice Académique.

V – Dispositif « plus de maîtres que de classes »

Mme RIVET intervient toujours au sein du RPI dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Elle intervient également au sein du regroupement pédagogique de Saint-Nizier-le-Désert/Châtenay/Le Plantay. Selon les projets et les besoins de chaque classe, son emploi du temps est établi, tout en donnant la priorité au cycle 2.

Mme Rivet présente le projet Mac Num qui est un module d'approfondissement en numération, effectué chaque matin, du 18 au 29 septembre, en CP, CE1 et CE2. Ce module vise la construction du nombre et le dénombrement.

Mme RIVET intervient également dans le domaine de la langue : langage oral, lecture et compréhension.

VI – Avenants aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Pour les élèves de l'école de Sandrans, les APC, assurées par Mme Fanget et M.Calamarte sont organisées les lundis, mardis et jeudis, les après-midis de 15h30 à 16h15.

Pour les élèves de l'école de Relevant, les APC sont assurées par Mme Veyrand (le mardi et jeudi de 15h25 à 16h30) et M. Moles (le mardi et vendredi de 15h25 à 16h30).

VII – Sécurité

Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) sont des documents qui présentent toutes les garanties d'opérationnalité, en cas de risque majeur (origine météorologique ou chimique) ou en cas d'attentat-intrusion. Chaque école a un référent de gendarmerie. Il a été actualisé en début d'année scolaire.

Les signaux sont les suivants :

- corne de brume pour les origines météorologiques et chimiques
- sifflet pour les origines humaines.

3 exercices sont prévus durant l'année scolaire. Le premier exercice a eu lieu durant la première période.

Deux simulations incendie sont également réalisées durant l'année ; la première a eu lieu en début d'année scolaire.

VIII - Actions éducatives

- Le prêt de livres fonctionne de la GS au CM2. A Relevant, le « bibliobus » vient deux fois dans l'année.
- L'apprentissage de l'anglais se pratique à partir de la MS.
- Les journées inter écoles sont importantes en ce qui concerne notre objectif éducatif car elles offrent l'occasion d'entraide entre grands et petits, le respect de l'autre dû à la différence d'âge entre les enfants.
 - ✕ Une première à Sandrans autour d'une journée de Noël aura lieu fin décembre.
 - ✕ Une deuxième fin juin 2017 à Relevant afin de permettre aux futurs élèves qui iront en CE1 de faire connaissance avec leur future enseignante et de se familiariser avec les locaux. Cela permettra aussi de répéter ensemble les chants communs aux deux écoles en prévision de la fête de fin d'année.
- Education
L'école a participé à l'opération « Nettoyons la nature » : le vendredi 22 septembre pour l'école de Relevant et le lundi 25 septembre pour l'école de Sandrans. Cette opération consiste à ramasser les déchets se trouvant dans les abords du village afin de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement.

Comme chaque année, la Communauté de Communes finance pour chaque école un intervenant extérieur. Les élèves bénéficient d'un intervenant musique, Gilles Basquin, à raison de 30 minutes

pour les PS-MS et de 45 minutes par semaine pour les classes de GS-CP et CM1-CM2. Les CE1/CE2 bénéficient quant à eux de l'intervention d'Ophélie Lamazouère, intervenante EPS.

Conseil école/collège : M Moles participe au conseil école/collège visant à mener des actions favorisant le rapprochement entre CM2 et 6èmes. Cette année encore, les CM auront un projet de travail autour de la poésie avec une classe de 6ème. Une rencontre entre les 2 classes devrait avoir lieu en fin d'année scolaire.

Les CM se rendront probablement une deuxième fois au collège pour assister à un spectacle de danse proposé par une autre classe de CM1/CM2 et une classe de 6ème.

Les CM2 devraient participer le 1^{er} mars 2018 à l'APER (Attestation de Première Education à la Route).

- Sorties scolaires

Le jeudi 23 novembre au matin, les élèves de Sandrans iront au théâtre de Bourg-en-Bresse voir une pièce intitulée « Tierra Efimera ».

Les CE1/CE2 participeront à une chorale inter écoles intitulée « A pleine voix ».

Le projet natation est en bonne voie. Ce projet reviendrait à 2800 euros pour les classes de GS-CP et CE1-CE2 : 800 euros de transport et 1000 euros hors taxe. Il s'agirait d'une séquence de 10 séances qui se déroulerait les jeudis, du 5 avril au 21 juin 2017. Cependant, pour des raisons de sécurité, ce projet requiert impérativement la présence d'accompagnateurs agréés. A ce jour, il manque encore des accompagnateurs ; nous recherchons donc toujours des personnes volontaires.

Concernant une éventuelle classe découverte pour les élèves de Relevant, des devis ont été demandés fin septembre dans différents centres pour le mois de mai. A ce jour, pour des raisons indépendantes de l'équipe enseignante (problèmes techniques de gestion informatique des centres, manque de disponibilité, non-réponse), aucun projet n'est encore arrêté. M Moles attend encore une réponse puis fera de nouvelles demandes auprès d'autres centres si nécessaire.

IX - Comptes-rendus financiers des coopératives scolaires

M. Moles présente les comptes-rendus de l'année scolaire 2016-2017.

X - Bilan des demandes précédentes et nouvelles demandes

A Relevant, M Moles avait demandé, pour des raisons de sécurité, à ce que les cages et le marquage au sol du terrain de sport soient déplacés dans la cour. A ce jour, il n'y a pas eu de modification ; la mairie de Relevant réfléchit à une solution.

Lors du 1^{er} exercice d'évacuation incendie, la corne de brume utilisée pour donner l'alarme a été défectueuse. Il faudrait en racheter 2, une pour chaque classe.

A Sandrans, les enseignants demandent l'achat de deux cornes de brume et le renouvellement de la pharmacie.

XI – Questions diverses

A Sandrans, Laurent Calamarte a signalé à la société « Planche » des retards répétés du transport scolaire le matin. Les retards sont dus à l'installation des enfants par certains parents dans le bus. La société « Planche » rappelle que c'est le chauffeur qui installe et attache les élèves dans le bus. Nous vous remercions donc de respecter cette organisation.

Heure de fin : 21h20